

## A.G du 8 mars 2018 des Amis des Promenades



A.G du 8 mars 2018 des Amis des Promenades

Au cours de leur assemblée générale le 8 mars 2018, les Amis des Promenades de Condom ont analysé les trois documents officiels à leur disposition concernant la rénovation des Promenades et les finances de la commune : le projet en lui-même (voté par le conseil municipal le 23 décembre 2017), le rapport phytosanitaire réalisé par l'ONF (Office national des forêts) au cours de l'été 2017 et le rapport de la chambre régionale des comptes effectué sur les gestions 2009-2015.

Après étude de ces dossiers, plusieurs points inquiètent les Amis des Promenades :

- la destruction du patrimoine condomois : les Promenades représentent un ensemble architectural et paysager essentiel dans l'histoire de la ville; la création d'esplanades minérales et de pavages multiples, la suppression de certains murs et des alignements d'arbres supprimera l'unité qui constitue la définition même d'une Promenade au XVIIIe siècle.

- le diagnostic phytosanitaire indique que seul un arbre doit être immédiatement abattu. Les arbres sont classés en plusieurs catégories dont des arbres remarquables à conserver obligatoirement. Le projet prévoit cependant l'abattage de la majorité de ces arbres. De plus, cet abattage se ferait en contradiction avec la loi du 8 août 2016 sur la biodiversité (Article L. 350-3) qui interdit l'abattage des arbres et la modification d'un alignement d'arbres.

- mais le point le plus inquiétant pour les Amis des Promenades est le problème de l'insécurité qu'apportera ce projet : la création d'un alignement de places de stationnement le long de la rue Buzon et d'un double stationnement le long de l'avenue de Gaulle tout en conservant une double circulation sur ces voies ne pourra qu'entraîner des problèmes multiples. La conjonction : sortie du parking Salvandy, de l'école et de la circulation (en particulier des bus de tourisme) ne fera qu'aggraver cette situation d'insécurité. L'association tient à rappeler que la responsabilité pénale personnelle des promoteurs pourrait être engagée en cas d'accident corporel.

A cela, il faut ajouter la confusion du projet entre personnes à mobilité réduite (40% de la population) et invalides qui ne disposeraient que de 5 places alors que la loi en demande 8.

- le rapport de la chambre régionale des comptes montre une situation financière préoccupante de la ville : baisse des recettes et de la population, taux de chômage plus important qu'aux niveaux national et départemental, importance de la dette (1465 €/hbt contre 862 € dans une ville comparable) et faible niveau d'autofinancement (75% considéré comme nécessaire, 47 % à Condom).

Dans ce contexte financier, le projet de rénovation des Promenades tel qu'il se présente est trop onéreux et toutes les dépenses qui lui sont liées ne sont pas prises en compte. Le recours à l'emprunt entraînera une augmentation de l'endettement déjà trop lourd et c'est le contribuable de Condom et celui de la communauté de communes qui paiera.

En outre, si la commune devait faire face à des événements imprévisibles (incendie...), elle serait dans l'incapacité de les assumer.

Comme le conseille la chambre des comptes, la ville doit prioriser ses investissements « de manière à adapter le besoin de financement à sa capacité d'autofinancement ».

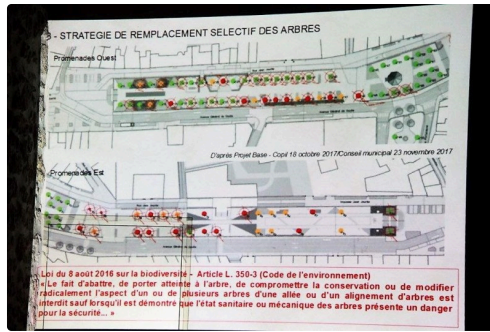
En conséquence, les Amis des Promenades ont décidé de saisir toutes les instances concernées dans ces domaines (plusieurs rendez-vous ont déjà été pris).

En conclusion, l'association demande une restauration des Promenades respectueuse du patrimoine, de la sécurité des personnes et des finances publiques.

Photos Marc Le Saux



Roujou De Boubee Gabriel Président des Amis des Promenades



IMG\_9714.jpg



IMG\_9719.jpg